

PRÉFET DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

Direction départementale
des Territoires et de la Mer

RÉGULATION DU GOÉLAND LEUCOPHÉE (*Larus michahellis*) SUR LE SITE INDUSTRIEL ARCELOR-MITTAL / FOS-SUR-MER POUR PRÉSERVER LA SÉCURITÉ DES INTERVENANTS ET DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION

NOTE DE PRÉSENTATION DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DES BOUCHES-DU-RHÔNE

En application du Code de l'Environnement :
Mise en consultation publique au titre de l'article L123-19-2
du dossier de demande de dérogation à l'article L411-1, en application de l'article L411-2-I-4°c,
pour la régulation de spécimens de Goéland leucophée, oiseau d'espèce protégée,
présenté par la Société ARCELOR-MITTAL, pour son site de production de Fos-sur-Mer :

Les services de l'État sont tenus de veiller au meilleur équilibre entre les enjeux de sécurité civile et ceux de la préservation de la biodiversité.

La société ARCELOR-MITTAL a déposé pour son site de Fos-sur-Mer une demande de régulation de l'espèce Goéland leucophée afin d'assurer la sécurité de son personnel ainsi que celle des installations de production sur la base d'un inventaire de cette population d'oiseaux correspondant à une centaine de nids sur les 300 ha que couvrent les infrastructures concernées.

Compte-tenu de ce qui précède, le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) s'est prononcé favorablement pour la régulation de 250 individus par an, comprenant œufs (stérilisation préventive par bain d'huile) ainsi qu'adultes et subadultes à neutraliser en cas de force majeure, notamment pour permettre aux personnels d'intervenir sur les installations en toute sécurité.

Vous trouverez dans les documents présentés en consultation à votre attention les éléments constituant le dossier de demande de dérogation.

La synthèse des avis ainsi que la décision préfectorale seront publiés à la suite des présentes, postérieurement au terme de la présente consultation.

Marseille, le 7 juillet 2017

Le Chef du Service Mer, Eau et Environnement

SIGNÉ

Nicolas CHOMARD